

F.S.U. 66

Bulletin trimestriel de la
Section des Pyrénées Orientales
de la Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement, Éducation, Recherche, Culture, Justice, Formation, Insertion

n° 70

Janvier, février, mars 2011

EDITO : Régime sec

Une fois de plus le Président de la République s'est invité sur une chaîne privée de télévision. Nous a-t-il convaincu du bien fondé de sa politique ? De cet insupportable discours confus et déconnecté des réalités quotidiennes des français, qui a-t-il à retenir ? ... Pas grand-chose, sinon que les orientations ultralibérales et liberticides de sa politique demeurent. Malgré la contestation sociale sur les retraites de l'automne dernier, le Président et le gouvernement n'entendent pas réduire le train des « réformes ». Les arguments économiques cachent mal un choix de société où il n'est pas question de lutter contre les inégalités et les injustices sociales.

C'est ainsi que la casse des Services Publics et les dégraissages dans la Fonction Publique doivent se poursuivre. Les économies budgétaires et la réduction des capacités d'agir des Services Publics sont les éléments récurrents du discours du Président.

Usant d'arguments populistes, inspirés par les effluves nauséabondes de l'extrême droite, il cherche à déstabiliser l'opinion sur le bien fondé de l'action des Services Publics en rendant responsables des dysfonctionnements les personnels eux-mêmes. C'est ainsi qu'il attaque avec violence la Justice. Jamais il n'aborde la question des moyens insuffisants. Il applique avec zèle la loi des banques et des agences de notation. Tous au régime sec !

Sur le sujet de l'école le budget 2011 continue à la mettre à sac. Concrètement dans notre département ce sera 26 postes en moins dans le premier degré, et entre 20 à 30 postes supprimés dans le second degré, alors que les effectifs des collèges, lycées et lycées professionnels progressent de 605 élèves. Jamais rentrée n'a été aussi catastrophique.

2011 sera une année d'action déterminante pour imposer d'autres alternatives ! La FSU est bien déterminée à s'engager et agir avec tous les personnels, pour en finir avec la précarité dans la Fonction Publique, pour exiger une autre politique éducative, exiger une revalorisation des salaires pour tous les agents. Nous reviendrons sur ces sujets prochainement dans le cadre de la campagne sur les élections professionnelles..

La journée d'action du samedi 19 mars doit être déterminante pour l'école et au-delà pour le Service Public. Certes cette journée se déclinera sous différentes modalités, une manifestation nationale à Paris, et une manifestation régionale à Montpellier.

Ne rien faire, ou faire semblant comme certains syndicats qui se réclament de la différence, vouerait l'ensemble de la profession à subir une remise en cause radicale de nos métiers dans les mois qui viennent.

La force et la détermination du mouvement social de cet l'automne dernier doivent nous aider à comprendre qu'il n'est pas de mur aussi haut soit-il qui ne puisse être ébranlé. Défendre et améliorer les Services Publics et la Fonction Publique avec les personnels et les usagers, c'est résolument le choix de la FSU !

GERARD GIRONELL et FRANÇOISE CHATARD



FSU, SNUipp, SNES, SNUEP,
SNEP,
SNICS, SNUAS-FP, SNETAP,
SNUPDEN

Dans le cadre du collectif national
« Un Pays, Une Éco, Notre Avenir »

**POUR L'ÉDUCATION
SAMEDI 19 MARS**

JOURNÉE NATIONALE
DE MANIFESTATION

MONTPELLIER

14h30 Antigone

Départ en bus 9h30

(pique nique prévu à Montpellier)

Pour s'inscrire :

fsu66@fsu.fr , snu66@snuipp.fr

04 68 50 78 44

PARIS

13H30

Départ de Perpignan en TGV 7h32
Retour 22h23

Inscriptions : snes66@wanadoo.fr

SOMMAIRE

- | | |
|---|----|
| • EDITO | P1 |
| • Action Justice/ Dépendance | P2 |
| • Bouge Toit / | |
| • Elections professionnelles du 13/20 octobre | P3 |
| • 2d Degré / Infirmiers Internats | P4 |
| • Premier degré / Non titulaires | P5 |
| • 2 Avril Pour la santé/ Formations FSU | P6 |



**Le service public,
on l'aime, on le défend**

COMMUNIQUÉ de PRESSE La FSU 66 soutient l'action dans la Justice.

La SD FSU 66 s'associe pleinement au mouvement des magistrats de Perpignan qui bloquent les audiences cette semaine en réponse aux propos du chef de l'Etat, mettant en cause le fonctionnement des services de l'application des peines de Nantes et cherchant à tout prix des boucs-émissaires.

Loin de réussir la division des différents corps professionnels œuvrant pour le service public de la Justice, le rapport d'inspection des services et les suites envisagées ne font que confirmer le constat d'absence de moyens de ce ministère sinistré, quel que soit le secteur concerné.

La SD SFU 66 appelle, par ses syndicats de la Justice qui sont le SNPES-PJJ et le SNEPAP, les personnels qu'elle représente, à la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ainsi qu'à l'Administration Pénitentiaire, à la poursuite de la mobilisation par un état des lieux des difficultés, des dysfonctionnements, de la charge de travail et des moyens à engager pour y faire face.

Elle soutient les préconisations du collectif national qui consiste dans les juridictions à appliquer stricte-

ment la circulaire Lebranchu relative au temps de travail et à la durée des audiences et d'exiger la présence de greffiers à chaque audience, ainsi que de renvoyer en collégialité les affaires complexes.

Cette mobilisation vise à l'amélioration du service public, dans l'intérêt des justiciables, des victimes et des citoyens. L'objectif est de pouvoir disposer des moyens de rendre, pour chaque justiciable et à chaque étape de la procédure, une Justice de qualité.

Cela ne pourra pas se réaliser avec les préconisations dérisoires du ministère, comme le recrutement de 400 vacataires dans les greffes, le rappel de personnels judiciaires et pénitentiaires en retraite et l'augmentation du nombre des juges de proximité et d'assistants de Justice (dont la plupart seront dépourvus d'expérience en matière d'application des peines).

A l'instar du collectif national, la SD de la FSU 66 réclame le recrutement urgent de personnels titulaires afin que les différents services soient en mesure de remplir leurs missions en toute sérénité.

Françoise CHATARD
SD FSU 66

Pour la dépendance il faut dire non aux assurances !

Face aux tuiles de la vie, deux attitudes sont possibles : celle de l'autruche qui ne veut pas voir ce qui fâche, ou bien celle de la fourmi qui amasse tout ce qu'elle peut amasser pour faire face aux catastrophes annoncées. La perte d'autonomie est une de ces tuiles et dans une société où l'on vit plus longtemps, elle est du domaine du possible. Ceci dit, ne désespérons pas : les plus brillantes études démontrent que seule une petite minorité devrait être concernée. Ouf ! Mais « notre » président a décidé que ce serait là son prochain chantier : avant la fin de son mandat il veut une loi pour régler le problème... ou laisser croire, le temps d'une élection, qu'il l'a réglé. Le souvenir de la façon dont a été réglé le problème des retraites n'est pas pour nous rassurer.

Avec la dépendance, il recommence en pire : on nous ressort l'antienne des contraintes financières, la peur des caisses vides, la perspective de devenir tous dépendants pour avancer des propositions qui visent tout simplement à saper l'édifice de la protection sociale que des générations ont patiemment construit. Cet édifice repose sur une base d'une simplicité lumineuse : on cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins. On est tous solidaires. En cherchant à mettre en place une démarche assurancielle individuelle pour faire face à la dépendance, le gouvernement remet en cause ce principe fondateur... mais il fait des heureux au sein des assurances privées. Un nouveau marché lucratif s'offre à elles.

L'objectif du pouvoir n'est pas de remettre à plat dans le sens de plus de justice ce qui existe déjà (APA...). Il n'est pas de créer un véritable service public d'aide à la personne. Il n'est pas de toucher à une meilleure répartition des richesses en direction de ceux qui en ont le plus besoin. Il est de nous faire payer plus... pour des protections moindres. La bataille qui s'engage concerne aussi bien les actifs que les retraités.

Jean-Marie PHILIBERT



FAMILLES SANS PAPIERS : Occupation de l'école Jeanne Hachette - Perpignan



L'idée de l'association "Bouge Toit" a germé au sein du RESF - dont la FSU fait partie - après de multiples et vaines demandes de logements auprès des décideurs de ce département. Le RESF a pris conscience à ce moment-là de la situation dramatique du logement social. Et aussi que pour débloquer les choses, il fallait en arriver à des occupations et imposer ainsi au Préfet des réquisitions de logements.

On peut dire que cette première occupation de l'école Jeanne Hachette a été un franc succès. Non seulement quatre familles sont désormais sous un toit, mais cette action a sensibilisé nombre de personnes

sur la politique sociale de ce gouvernement.

Mais l'association "Bouge Toit" n'a pas vocation à devenir une entreprise de logement social! Son objectif est d'obliger les pouvoirs publics à mener une véritable politique sociale du logement, d'autant que si des familles se retrouvent dans la précarité, incapables de payer un loyer tout en étant salariées, c'est bien à cause de la politique gouvernementale.

De prochaines occupations sont d'ores et déjà prévues. D'autres suivront tant que des décisions de réquisitions et de réhabilitations n'auront pas été prises.

**Anne-Marie DELCAMP
SNES-FSU**

*Si vous souhaitez rejoindre l'association contact :
bougetoit@gmail.com*



La FSU a toujours porté une conception du dialogue social basée sur une représentativité des interlocuteurs de l'État-employeur issue du vote des personnels.

C'est cette même conception, portée notamment par la FSU dans les négociations, que l'on retrouve dans les accords de Bercy de 2008 et enfin traduits dans la loi sur le dialogue social dans la fonction publique de juillet 2010.

Cette loi met un terme à la présomption de représentativité conférée à certaines organisations syndicales « historiques », qui limitait la liberté de choix des personnels en instaurant une présélection des candidatures syndicales, et qui interdisait à la FSU – première organisation syndicale de la FPE- de candidater à certaines élections professionnelles hors éducation.

Maintenant ce sont les seuls personnels qui, par leur vote, détermineront qui est représentatif et qui ne l'est pas. Ce nouveau cadre de négociation entraîne des nouveautés majeures pour les prochaines élections professionnelles.

Ainsi, les personnels de l'Éducation nationale ne se prononceront plus seulement pour élire leurs représentants dans les commissions paritaires, mais également ceux des comités techniques.

C'est donc la quasi-totalité des agents de l'Éducation nationale (titulaires, stagiaires et non-titulaires contractuels comme AED) qui sont amenés à participer aux scrutins du 13 au 20 octobre 2011.

Les comités techniques seront élus au scrutin de liste à deux niveaux, à l'échelon ministériel, à un échelon dit « de proximité », qui sera finalement de niveau académi-

que. L'échelon départemental, qui ne sera pas élu, sera désigné sur la base des résultats obtenus à l'échelon académique comme c'était le cas jusqu'ici pour tous les CTP.

Ce sont donc ces élections au CT, et non plus les seuls résultats des élections aux CAP, qui serviront de référence pour composer la plupart des instances du dialogue social au niveau académique et départemental : CTPA, CAEN, CTPD, CDEN, CDHSC, CDAS, CAAS, CAC-FOC, ... ⁽¹⁾.

Les élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011 représentent donc pour la FSU un enjeu considérable, déterminant sa capacité à négocier et à défendre les intérêts collectifs (fonctionnement et organisation du système éducatif, hygiène et sécurité, formation continue, action sociale, etc.).

L'autre enjeu majeur, sera celui de la représentativité de ces nouvelles instances. En effet le vote sera électronique, chaque agent recevra un code de vote et votera par internet. C'est un véritable défi démocratique qui est lancé, et que les militants et militantes de la FSU doivent relever, celui de la participation et de la sincérité du vote, base de toute légitimité démocratique.

Ce nouveau mode de scrutin soulève un ensemble de questions auxquelles l'administration peine encore à nous répondre aujourd'hui. D'autres questions restent à résoudre, celle des moyens qui seront alloués par l'administration pour faciliter les opérations de vote et leur contrôle par les organisations syndicales.

**Gérard GIRONELL
SD FSU 66**

1 CTPA CTPD Comité Technique paritaire Académique Départemental
CAEN CDEN Comité Académique ou départemental de l'Éducation Nationale
CDAS CAAS Comité Départemental ou Académique de l'Action Sociale
CDHSC Comité Départemental d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Tra-

RENTREE 2011 : Liquidation totale dans les collèges et les lycées des PO

La rentrée 2011 s'annonce pire que les précédentes dans les établissements secondaires de notre département. Les effectifs élèves poursuivent leur explosion démographique : 495 élèves supplémentaires en collèges, 110 de plus en lycées et lycées professionnels. Pourtant, partout des suppressions de postes et la multiplication des compléments de service. La justification démographique ne tient plus, la vérité c'est que le gouvernement veut la peau de l'Ecole !

24 collèges sur 30 sont en hausse d'effectifs, pourtant 22 d'entre eux voient leur dotation horaire baisser. Quelle justification ? La politique publique de réduction des moyens. Le taux d'heures supplémentaires explose en collège comme en lycée ce qui permet à l'administration de masquer une partie de la pénurie mais nous ne sommes pas dupes.

Le H / E (dotation horaire divisée par les effectifs élèves) baisse depuis 2007. Pour retrouver le niveau de cette année-là et donc assurer les mêmes heures d'enseignement aux élèves, il faudrait créer plus de 60 postes dans les collèges de notre département. Au lieu de cela, l'Inspection Académique annonce 3 emplois de moins. Dans la réalité, ce sont beaucoup plus de postes qui seront supprimés en mars. Les conditions de travail des élèves et des personnels se dégradent partout : effectifs surchar-

gés, suppressions des options, des dédoublements ... Après les soldes en 2009, la braderie en 2010, c'est la liquidation totale en 2011 !

Le SNES a appelé les élus au CA à voter contre la DGH dans tous les établissements des PO : dans beaucoup d'endroits, la répartition des moyens proposée par le chef d'établissement a été repoussée majoritairement. Le SNES continuera à agir à tous les niveaux pour combattre cette politique destructrice.

Le 10 février, nous étions plus d'un tiers de collègues du département en grève et 500 dans les rues de Perpignan. Ce n'est qu'un début, nous devons encore amplifier cette mobilisation pour contrer les offensives qui se profilent (décret de 1950, rythmes scolaires, allongement du temps de travail ...).

Marc MOLINER
SNES-FSU 66

Manifestation à Paris le samedi 19 mars !

Déplacement en TGV
Départ 7h32 retour 22h23
pour vous inscrire
snes66@wanadoo.fr

POUR LA SAUVEGARDE DES POSTES INFIRMIERS D'INTERNAT

L'intersyndicale SNICS-FSU SNIES-unsa qui représente l'ensemble des infirmiers, suite au groupe de travail sur l'implantation des postes dans l'Académie, dénonce la transformation des postes d'internat en externat et la remise en cause de nos missions auprès des élèves internes.

Sachant que la transformation des postes n'apporte rien de plus en matière de service auprès des élèves et de l'administration des établissements, bien au contraire. Par contre ces transformations augmentent la dépense de votre BOP vie de l'élève et surtout participe au déficit de la caisse de sécurité sociale, car les situations d'urgence devront être obligatoirement gérées par les pompiers et le SAMU.

Alors que la deuxième cause de mortalité des jeunes est le suicide, que 62 % des élèves expriment un stress induit par l'école et que le ministre de l'éducation nationale Mr Chatel rappelle : « Les infirmiers et les infirmières doivent être attentifs à tous les élèves, et particulièrement à ceux qui pourraient ne pas bénéficier, dans leur environnement social ou familial, des attentions nécessaires à leur bon développement. Ils assurent là un rôle essentiel au sein de la communauté éducative ».

Nous sommes pour les jeunes, les premiers acteurs de santé de proximité. Prendre soin d'eux, les écouter et les orienter, prévenir le suicide par une réelle prise en charge du mal être des adolescents, prévenir les toxicomanies et les conduites addictives, administrer la contraception d'urgence, aider au sevrage tabagique, éduquer à la sexualité, favoriser un bon équilibre alimentaire, prévenir la maltraitance et la violence, prendre en charge les besoins repérés, assurer le suivi des élèves et l'intégration des élèves handicapés qui est une de vos priorités, autant de missions pour que nos élèves se sentent mieux et puissent suivre correctement leur scolarité.

Nous souhaitons une réelle amélioration de la prise en charge de la santé des élèves, la santé étant une des conditions indispensables à leur réussite scolaire et personnelle, nous ne pouvons accepter que les élèves internes en soient exclus et nous vous demandons de revenir sur ses propositions de transformation des postes d'internat.

Nous sommes conscients de l'importance des missions des infirmiers sur le premier degré, mais ils doivent être effectués dans des conditions d'exercice permettant une réelle prise en charge des élèves du secteur de recrutement du collège et non sur des quotités négligeables entraînant encore plus un saupoudrage inefficace de nos missions.

Sandi CARIAT SNICS-FSU

PREMIER DEGRÉ : L'école au régime sec.

Le budget 2011 de la mission « Enseignement Scolaire » s'inscrit dans la continuité de l'entreprise de déconstruction de notre service public mené par le Gouvernement depuis 2007, avec toujours le même credo : non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Nous sommes dans la phase de préparation de la carte scolaire 2011 : la répartition des moyens budgétaires entre académies puis entre départements vient de tomber. Sur la calculatrice du Recteur, il n'y a plus qu'une seule touche : **la soustraction**. L'Académie de Montpellier se voit amputer de 95 postes pour 1 196 élèves supplémentaires attendus. Dans les PO, l'objectif de l'IA est de rendre 26 postes pour 68 élèves en plus !

Dernier « événement » : sous couvert de période de réserve électorale, le Ministère donne pour consigne aux Recteurs de renvoyer les opérations de carte scolaire au-delà des élections cantonales ! La grosse trouille semble bien s'être emparée (une fois de plus) de nombreux élus de la « famille » du pouvoir, prenant conscience des effets dévastateurs des suppressions d'emplois frappant l'école. Les fossoyeurs des Services Publics en général, du service public d'Education Nationale craignent beaucoup le suffrage universel quand il coïncide avec de mas-

sives fermetures de classes.

Quand la cohérence et l'esprit de responsabilité deviennent intenables, le refuge se trouve dans la fuite et le mensonge. Jamais le mépris en direction de l'école, de ses moyens, de ses personnels (enseignants et administratifs) n'a atteint de tels sommets.

L'Inspecteur d'Académie devra donc prendre une « bonne » résolution de début d'année : le régime Dukan pour nous tous ! Mais au bout de plusieurs années de diète, le mammoth n'a déjà plus que la peau sur les os ...

Jérôme GUY & Alain VIBERT-GUIGE
SNUipp-FSU 66

Manifestation à Montpellier
le samedi 19 mars !
Déplacement en Bus
pour vous inscrire
snu66@snuipp.fr

Négociations non titulaires

Il reste encore du chemin à parcourir !

La sixième réunion depuis début janvier s'est tenue le 10 février. Elle a examiné une troisième version du document gouvernemental et sera suivie de deux autres d'ici au 7 mars. Le « projet d'accord » dans sa version du 9 février, marqué par des évolutions indéniables reste pourtant encore loin des attentes.

La FSU revendique un plan de titularisation rapide.

Le document prévoit un dispositif d'une durée de 4 ans conjuguant des concours réservés devant apprécier l'expérience professionnelle acquise, des examens professionnels en catégories B et C, des listes d'aptitude. Y seraient éligibles les agents en CDI, et ceux qui totaliseraient six ans d'ancienneté acquise au cours des 8 années précédentes. Ces conditions pourraient être vérifiées au cours du dispositif. Tous les syndicats demandent la réduction de l'ancienneté requise et pour la FSU, il reste aussi à traiter de la situation des chômeurs. Enfin, une mesure ponctuelle de CDIisation serait décidée pour une partie de ceux qui ont connu des interruptions de contrats, mais le CDI n'est pas la titularisation.

Pour garantir la mise en œuvre, l'intervention syndicale a conduit le gouvernement à écrire qu'il « s'engageait » mais sans qu'aucun objectif quantifié ne soit formulé, ni d'obligation prévue pour les employeurs territoriaux ou hospitaliers. L'évaluation du nombre de postes nécessaires à la titularisation de tous s'avère difficile ; aussi la FSU revendique que le droit à être titularisé et à recevoir une formation professionnelle adaptée soit reconnu à tous ceux qui ont été embauchés, et ont contribué au fonctionnement des services et des administrations.

Fermer le robinet de la précarité

Le 2^{ème} axe de travail est celui des cas de recours au contrat. La pression syndicale a conduit le gouvernement à rappeler que le principe statutaire est celui du recrutement de fonctionnaires par concours, le contrat étant essentiellement dérogatoire. Cependant, les orientations gouvernementales en restent à la clarification et à la simplification des cas de recours déjà très larges aujourd'hui, ce qui devrait éviter aux administrations de se mettre en dehors de la légalité ! L'exigence de « restreindre drastiquement l'embauche de nouveaux non titulaires » portée par toutes les organisations est encore loin d'être entendue.

Il convient aussi d'assurer à ceux qui ont été engagés une gestion transparente et équitable, la prise en compte dans leur rémunération de leurs qualifications et de leur ancienneté de service ; la FSU défend des règles collectives, au plus proche de celles en vigueur pour les titulaires ; elle conteste la prise en compte de la performance dans la rémunération.

Poursuivre les mobilisations

La résorption de la précarité passe aussi par le recrutement de titulaires en nombre suffisant. Elle est contradictoire avec la destruction de dizaines de milliers d'emplois. Cela rend indispensables les mobilisations spécifiques comme celle réussie le 20 janvier à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires, comme l'expression des revendications des non titulaires dans les actions de grève et de manifestations.

Enfin, il faudra bien aussi ouvrir le dossier des contrats aidés, améliorer la situation des assistants d'éducation, organiser au sein de la Fonction publique le métier d'accompagnant des élèves handicapés.

NOTRE SANTÉ EN DANGER :

LE 2 AVRIL 2011, TOUS DANS L'ACTION !

La mise en œuvre par le gouvernement de la loi HPST-Bachelot-Sarkozy frappe de plein fouet nos hôpitaux, nos maternités, nos centres d'IVG... C'est tout notre service public de santé qui se détériore, **tant pour celles et ceux qui en ont besoin que pour celles et ceux qui y travaillent.**

Les franchises médicales, les déremboursements, les dépassements d'honoraires, les restructurations hospitalières, les privatisations, le démantèlement de la sécurité sociale, la réforme de la dépendance, la mise à mal de la psychiatrie publique... remettent en cause l'accès aux soins pour des millions de nos concitoyens.

**USAGERS, PERSONNELS & ÉLUS...
IL EST TEMPS DE RÉAGIR ENSEMBLE !**

FORMATIONS FSU Languedoc Roussillon : CONGRES D'ÉTUDE & STAGE RÉGIONAL

Le Conseil Régional Fédéral Languedoc Roussillon de la FSU organise deux stages lors du deuxième trimestre à destination **de l'ensemble des syndiqués de la région de tous les syndicats de la FSU.**

Le vendredi 13 mai de 9 heures à 17 heures, à Montpellier, au lycée Mermoz, aura lieu un congrès d'étude sur **la réforme des collectivités territoriales et ses incidences.** Michel ANGOT, du SNUCLIAS-FSU fera une présentation de la situation et un débat pourra avoir lieu avec des élus de la région.

Le lundi 6 juin

de 9 heures à 17 heures, à Montpellier, au lycée Mermoz, se tiendra un stage sur les **Comités d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail**, il sera animé par Elisabeth LABAYE, de l'institut de formation de la FSU. Il ne se limite pas aux seuls membres siégeant actuellement au CDHS, ni qu'aux personnels de l'Education Nationale.

De nouveaux textes ouvrent un champ spécifique de défense des personnels sur leurs conditions de travail, au-delà du seul lieu d'activité. A nous de nous en emparer, ce stage a l'intention de mieux armer les collègues qui représentent la FSU dans ces instances.

Pour s'inscrire, renseigner la fiche d'inscription ci-dessous ou prendre contact avec la SD FSU 66 au 09 65 29 48 80 ou par courriel : fsu66@fsu.fr

Une convocation sera envoyée à chacun afin de déposer la demande d'autorisation d'absence, dans un délai d'un mois avant le stage, donc avant le : 6 mai pour la formation CHS-CT. Pour le congrès d'études, prévoyez un délai raisonnable, mais il n'est pas soumis aux mêmes impératifs de délai.

Fiche d'inscription

Nom _____ Prénom _____ syndicat _____
Coordonnées : mail _____ @ _____ mobile : _____

- Je m'inscris au Congrès d'étude du vendredi 13 mai,
- Je m'inscris au stage de formation régional CHSCT du lundi 6 juin

(Rayer les mentions inutiles)

Bulletin à renvoyer à la FSU 66 -18 rue Condorcet— 66 000 PERPIGNAN